

N° 335/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 27 juin 2023

Le 27 juin 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 21 juin 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : 22

Nombre d'excusés : 6

Nombre d'absent : **1**

VOTES

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame THIEBAULT Dominique
Monsieur MENNECIER Serge
Monsieur GUILLEMET Jean-Louis
Madame MONA Christiane
Madame SAUNIER Fanny
Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Madame BESANÇON Colette
pouvoir à Monsieur DALON Olivier
pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda
pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée
pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul
pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

**ATTRIBUTION DU NOUVEAU MARCHÉ
DE RESTAURATION SCOLAIRE**

La convocation du conseil a été faite le 21 juin 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 29 juin 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION n° 335/2023

Objet : Attribution du nouveau marché de restauration scolaire

Le Rapporteur :

La ville de Grand-Charmont est compétente dans l'accueil des enfants scolarisés sur le temps méridien. Pour le bien-être des élèves, le choix du prestataire est primordiale à la fois sur l'aspect nutritionnel ainsi que sur les enjeux éducatifs (l'éveil au goût, la construction de régime alimentaire équilibré, la découverte de nouveaux produits...). La restauration collective est un espace de développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. La culture Française défend l'art de la table et la convivialité.

La livraison des repas concernent les 3 groupes scolaires de Grand-Charmont (5 écoles) :

- Ecole primaire du Fort Lachaux ;
- Groupe scolaire Bataille ;
- Groupe scolaire Jeanney/Curie.

Le marché public en cours avec la société API Restauration concernant la fabrication et la livraison des repas en liaison froide arrivera à échéance le 7 juillet 2023.

A ce titre, une nouvelle consultation a été lancée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet du marché : fourniture de repas cuisinés en liaison froide pour la restauration scolaire ;
- Durée du marché : une année scolaire renouvelable deux fois
- Date de Publication : le 9 mai 2023 ;
- Date limite de réception des dossiers de candidature : le 15/06/2023 à 16h30 ;
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : le 20/06/2023 à 17h

Les critères d'évaluation des offres étaient les suivants :

1. La qualité des repas et le respect de l'équilibre alimentaire (pondération 40%) ;
2. Le prix de facturation (pondération 30%) ;
3. Les performances en matière de développement durable (pondération 30%).

Après étude des deux candidatures reçues, la CAO a proposé de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la société API Restauration :

Type de Menu	Coût HT du repas enfant	Coût HT du repas adulte
Menu 5 composants (sans pain)	3,67 € H.T.	3,72 € H.T.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché de fourniture de repas cuisinés en liaison froide pour la restauration scolaire à la société API Restauration ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document inhérent à ce marché public.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à
la Sous-Préfecture le 29.06.2023
et de la publication le 29.06.2023

Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

